

Retrouvez-nous sur
btpcfa-cvdl.fr



AMIANTE SS4 - SESSION ENCADRANT TECHNIQUE - INTERVENTIONS SUR DES MATÉRIAUX, DES ÉQUIPEMENTS, DES MATÉRIELS OU DES ARTICLES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

Présentation succincte du métier

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

> Métier(s) auxquels conduit la formation

> Objectifs généraux de la formation

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

i informations

PUBLIC CONCERNÉ

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technicoéconomiques, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques.

durée

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, nos locaux sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mieux vous accompagner, nous vous proposons de prendre contact avec nos référents handicap, ils étudieront avec vous les possibilités d'adaptation.

SITE(S) DE FORMATION

Orléans

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule en présentiel au centre de formation

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

les 11, 12, 13, 16 et 17 janvier 2023

les 31 mai, 1, 2, 8 et 9 juin 2023

COÛT DE LA FORMATION

725 € par stagiaire

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone

- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amianté

> Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Prescriptions minimales de formation pour le personnel d'encadrement technique :
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amianté et ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amianté et à la prévention du risque amianté et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amianté de la population
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis .connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Connaître les obligations des armateurs de navires français
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amianté
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amianté
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amianté
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amianté en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs
- Mises en situation sur plate-forme pédagogique :
- Etre capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Etre capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amianté pour évaluer les risques
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser
- Assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser,
- Assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés
- Connaître les limites d'efficacité des EPI
- Etre capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amianté
- PUBLIC

> Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

- Echanges avec le formateur, exposés sur supports
- Exercices sur plateforme pédagogique

Outils et moyens techniques:

- Supports de cours et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Ateliers équipés pour la pratique du métier Salle informatique équipée de logiciels spécifiques,
- bureautique,

suivant :

Orléans:

- CJ - recrutement45@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact45@btpcfa-cvdl.fr



- internet et de vidéo projecteur

Moyens humains:

- La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS disposant du titre de Formateur - Amiante

Modalités d'évaluation:

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.

La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.

Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.

Les moyens de protection .

Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

Evaluer les risques liés à l'intervention.

Mettre en œuvre les principes de prévention.

Gérer l'élimination des déchets amiantés.

Réagir en cas d'incident/d'accident.

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Attestation de compétences nominative délivrée à la validation

